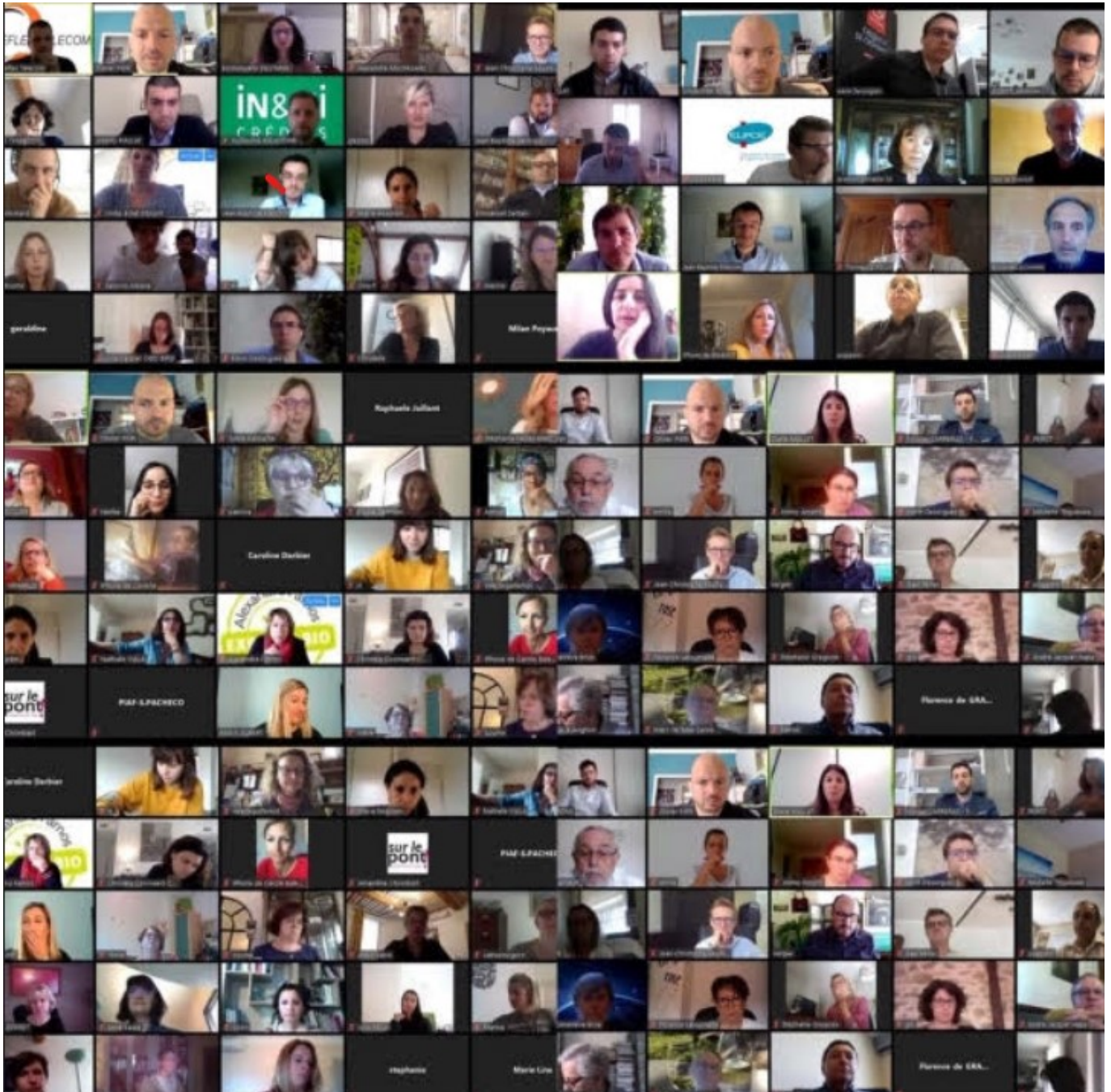


Ecrit par le 22 juillet 2024

Pitcher son entreprise en 1 min 30 chrono



Afin de redynamiser l'activité de leurs entreprises, la CPME (Confédération des petites et moyennes

Ecrit par le 22 juillet 2024

entreprises) de Vaucluse organise, en partenariat avec Dynabuy Cœur de Provence, une visioconférence en mode 'Pitch party'. Chaque chef d'entreprise aura 1 min 30 montre en main pour présenter son activité aux autres participants. Attention, le nombre de places est limité aux 40 premiers inscrits.

Mercredi 17 juin. 11 h à 12h30. Inscriptions par mail : contact@cpme84.org. Le lien pour participer à la visioconférence sera transmis après confirmation par retour de mail.

Un pitch business pour redynamiser son activité

La [Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse \(CPME 84\)](#) et le réseau d'affaires [Dynabuy](#) organisent un pitch business par visioconférence. Une initiative destinée aux chefs d'entreprise ayant besoin de relancer ou de redynamiser leur activité après deux mois de confinement. Sur le principe du speed dating, chaque participant aura 1 min 30 pour se présenter et parler de son entreprise. Le nombre de places est limité aux 40 premiers inscrits.

Mercredi 3 juin. 11h à 12h30. Inscription par mail : contact@cpme84.org. Le lien pour participer au pitch business sera envoyé par retour de mail une fois l'inscription validée.

Un webinaire sur l'activité partielle et le télétravail

La [Confédération des petites et moyennes entreprises \(CPME\) Sud](#) organise un webinaire (ndlr : terme désignant une réunion collective retransmise en direct sur internet) à destination des chefs d'entreprises sur l'activité partielle et du télétravail. Alain Gargani, président de la CPME Sud, réunira autour de la table Laurent Neyer, directeur régional de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui répondra à toutes les questions concernant l'activité partielle, et Marine Boidin, avocate au barreau de Marseille,

Ecrit par le 22 juillet 2024

qui traitera de l'aspect juridique du télétravail. Les échanges se concluront par le témoignage de Chantal Morvan, dirigeante de la société Filkom.

Mercredi 20 mai à 17h30. [Inscription obligatoire ici](#)

Le lien pour participer au webinaire sera transmis après inscription.

En région, 6 chefs d'entreprise sur 10 craignent la faillite

Quatre milliards ont été mobilisés pour renflouer la trésorerie des entreprises régionales. Selon une enquête de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) Sud, 61% d'entre elles redoute une faillite d'ici à la rentrée.

« La terre s'est arrêtée de tourner », image Denis Vogade. C'était le 13 mars. Les prévisions de chiffre d'affaire ont fondu comme neige au soleil, passant de 1 M€ à 0. La crainte de fêter par un dépôt de bilan le centenaire de l'entreprise familiale - Lothantique à Peyruis (6 M€ de CA, 30 collaborateurs) dans les Alpes-de-Haute-Provence - est si vive que « nous avons alors trouvé une solution toute simple : on ne rentre plus rien, on ne paie plus personne. Nous n'avons pas le choix ». Fabricant de produits parfumés pour le corps et la maison, la PME retrouve rapidement un semblant d'activité avec deux salariés dévolus à la production de gels hydro alcooliques et cherche une solution qui permet de tenir. « Nous avons sollicité un prêt garanti par l'Etat (PGE) que nous avons obtenu en un temps record ». A peine sept jours pour renflouer la trésorerie à hauteur de 1,05 M€, « sans avoir à justifier de mieux qu'une notation honorable en Banque de France, G4 plus », précise Denis Vogade.

Le PGE totalise à ce jour 4 milliards de concours aux entreprises régionales en difficulté. C'est une réussite, au moins sur la méthode, estime la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), ordinairement peu amène avec les gouvernements. Bernard Vergier, son représentant vaclusien estime que l'Etat « a envie de faire avancer les choses » et que les autorités « ont su s'adapter au jour le jour en prenant nos remontées en compte. Il semble que tout a très bien fonctionné jusqu'à présent ».

« Si on veut maintenir notre économie dans le Vaucluse, il faudra semer, être solidaire, s'engager fortement »

Ecrit par le 22 juillet 2024

Il faut dire que les demandes de la confédération ont été suivies. Sourire aux lèvres, Alain Gargani, le président régional, annonce l'annulation des charges dans le domaine de l'hôtellerie, de l'organisation d'événements et pour les commerçants (4 mai). Et puis l'abaissement du seuil d'indemnisation qui rend éligibles les entreprises ayant perdu 50 % de leur activité au lieu de 70 % lors des premières annonces. Un « apport d'oxygène » nécessaire, mais qui sait s'il sera suffisant et à quelle échéance ?

Le jour d'après

L'idée même de futur s'est effondrée après 2 mois de perte d'activité. Ces chiffres qui font « froid dans le dos », selon Alain Gargani ressortent d'une enquête déclarative auprès de 1 500 entreprises adhérentes ayant répondu à un questionnaire sur l'impact de l'épidémie.

La crainte de faillite envahit 61 % des chefs d'entreprise. Pour deux-tiers de ces dirigeants, la caisse est déjà à moitié vide. Ils n'ont par conséquent presque plus de réserve de trésorerie : seule 1 entreprise sur 10 pourrait encore couvrir plus de 3 mois d'exploitation. Les autres pourraient donc être en cessation d'activité et de paiement d'ici la prochaine rentrée. Le risque est donc bien tangible. Des faillites et des licenciements se produiront dès lors que 56 % des entreprises bloquent le règlement des sous-traitants.

« Si on veut maintenir notre économie dans le Vaucluse, il faudra semer, être solidaire, s'engager fortement », prévient Bernard Vergier.

La dispense des taxes et impôts locaux serait bienvenue, comme la distribution gratuite de matériels sanitaires pour les entreprises, l'organisation de la consommation de produits en circuits courts et la promotion d'un tourisme plus local. « Ce sera bien si on arrive à sauver 30 à 40 % des entreprises qui sont dans cette crainte légitime de faillite » (61%), s'inquiète Bernard Vergier.

Il faudra d'une part compter - en marge des dispositifs qui se déploient avec efficacité - avec le grand nombre de petites structures et d'indépendants exerçant dans une 'zone grise' d'activité partielle, sous déclarée ou tout simplement ignorée en raison de leur petitesse.

« Pour sauver au mieux l'emploi et la reprise, il faudrait transformer les Prêts garanti par l'Etat (PGE) en obligations. »

Mais aussi considérer que ceux qui ont été éligible à des PGE ne pourront sans doute pas honorer leur dette. Denis Vogade en est certain : il sera impossible de ne pas licencier. Mais pour sauver au mieux l'emploi et la reprise, il faudrait transformer les PGE en obligations, c'est-à-dire en participations au capital des entreprises aidées pour ne pas obérer leur chance de réussite économique et garantir la stabilité de leur activité en continuant d'alléger leur trésorerie.

La terre pourrait ainsi se remettre à tourner, même au ralenti.

La CPME aide à la protection sanitaire

Ecrit par le 22 juillet 2024

La boîte proposée à 16 €, comprend 3 masques en tissu lavables agréés Afnor, une lotion hydro alcoolique (25 cl) et une boîte de 200 lingettes antiseptiques. Elle sera livrée à partir du 11 mai. « Ce kit, vendu à prix coûtant, est fabriqué en France (Romans et Marseille). « L'avenir est à la production locale, même si ça fait chauvin », fait remarquer Alain Gargani. Il n'y en aura qu'une dizaine de millier, mais n'importe quelle entreprise régionale peut en demander dès aujourd'hui à la confédération, en attendant que la pénurie soit comblée et que les prix baissent à partir du mois de juin dès lors que le fret maritime arrivera dans les ports européens. Notons que la loi de finance rectificative du 25 avril avait ramené le taux de TVA de 20% à 5,5% pour tous les produits adaptés à la lutte contre la propagation du virus.

De son côté, le conseil régional a annoncé que 220 000 masques chirurgicaux seront distribués cette semaine aux commerçants, artisans et professionnels du bâtiment, sur un total prévisionnel de 650 000 unités.

Écrit par le 22 juillet 2024



Alain Gargani, président de la CPME Sud

Ecrit par le 22 juillet 2024

TPE/PME : comment assurer une reprise d'activité sécurisée et efficace

Anticipant la sortie du confinement prévue le 11 mai, la Confédération des petites et moyennes entreprises de Vaucluse et le cabinet PVB Avocats organisent une visioconférence destinée à identifier de manière synthétique et pratique les étapes à ne pas manquer pour assurer une reprise d'activité sécurisée et efficace. Au cours de cet après-midi d'échanges, trois points seront notamment abordés : le droit social avec l'adaptation des ressources humaines, les baux commerciaux (suspensions de loyers, négociations à mener) et le droit des sociétés sur la façon de gérer l'assemblée générale annuelle.

Mardi 5 mai.14h30. Inscription sur demande par mail : contact@cpme84.org. Le lien vidéo sera envoyé par retour de mail une fois l'inscription validée.

Covid-19 : un webinar avec le médiateur national interentreprises

En ces temps de coronavirus, la [Confédération des petites et moyennes entreprises \(CPME\) Sud](#) organise un 'webinar' (ndlr : terme désignant une réunion collective retransmise en direct sur internet) sur les difficultés de paiement que peuvent rencontrer les entreprises avec certains de leurs clients ou fournisseurs. Pour ce nouveau rendez-vous en ligne, le président de la CPME Sud Alain Gargani accueillera Pierre Pelouzet, médiateur national des relations interentreprises, qui répondra en direct aux questions que se posent les TPE et PME.

Jeudi 23 avril à 10h30. Inscription obligatoire: [ICI](#)

Le lien pour participer au webinar sera transmis le 23/04 matin après inscription

CPME 84 :

Email : contact@cpme84.org

Web : www.cpme84.com

Ecrit par le 22 juillet 2024

CPME Sud : connaître les dispositifs mis en place par l'Etat

La [Confédération des petites et moyennes entreprises Sud](#) organise un 'webinar' (ndlr : terme désignant une réunion collective retransmise en direct sur internet) sur les différents dispositifs mis en place par l'Etat pour les entreprises dans le cadre de la crise provoquée par le Covid-19. Une rencontre animée par [Alain Gargani](#), président de la CPME Sud, et [Isabelle Pantebre](#), secrétaire générale des Affaires régionales auprès de la Préfecture, qui reviendront sur les dispositifs existants, les conditions d'éligibilité et la façon de les mettre en œuvre pour son entreprise.

Jeudi 16 avril à 15h. Inscription obligatoire [ICI](#)

Le lien pour participer au webinar sera transmis le 16/04 matin après inscription

La CPME reste au contact des entrepreneurs

Face à ce contexte inédit lié à la pandémie du coronavirus Covid-19, toute l'équipe de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) de Vaucluse reste pleinement mobilisée par email via contact@cpme84.org. A noter que le point d'Agefice (ndlr : le fonds d'assurance formation du commerce, de l'industrie et des services) reste aussi opérationnel le matin sur agefice@cpme84.org.

« Sachez que notre organisation départementale communique quotidiennement par email - 1 à 2 envois par jour - auprès de ses adhérents et sur ses réseaux sociaux - plusieurs publications par jour- sur l'ensemble des mesures et évolutions liées à cette crise, » explique la Confédération patronale.

La CPME 84 rappelle que vous pouvez trouver ci-joint :

Ecrit par le 22 juillet 2024

- Justificatif de déplacement professionnel - [ICI](#)
- Attestation de déplacement dérogatoire (à jour) - [ICI](#)
- Notes de la Direccte 84 qui précisent la mise en place de l'activité partielle - [ICI](#)
- Communiqués de la DDFIP 84 relatifs aux aides aux entreprises - [ICI](#)
- Synthèse des mesures destinées aux employeurs pour la protection des salariés - [ICI](#)
- Synthèse de la CPME du Projet de loi de finances rectificative 2020 (PLFR) - [ICI](#)
- Les documents relatifs aux aides de l'Urssaf - [ICI](#)

CPME Vaucluse : 04 90 14 90 90. contact@cpme84.org. www.cpme84.com

GSE lance le bâtiment qui produit 2 fois plus qu'il ne consomme

Après 14 mois de travaux, le groupe avignonnais GSE vient d'inaugurer 'Cecodia Piper', le premier programme de sa nouvelle génération de bureaux. D'une surface de 1 860 m², ce projet porté par un investisseur privé comprend 2 immeubles en R+1, d'une superficie de 930 m² chacun. Il est situé au cœur de la zone d'activités de l'aéroport d'Avignon. Il abrite une société mutualiste soucieuse de son empreinte carbone ainsi qu'une filiale de RTE (Réseau de transport d'électricité). Construction à ossature bois atteignant une performance énergie carbone E3C1, en avance sur la Réglementation environnementale 2020, Cecodia Piper est d'ores et déjà l'un des tout premiers bâtiments en France à avoir obtenu le label E+C-, ainsi que le label 'Bepos Effinergie 2017' délivré par Certivea. Le bâtiment est le 2^e en France à être labellisé Bepos Effinergie et le 4^e pour la labellisation énergie carbone niveau E3C1.

Ecrit par le 22 juillet 2024

■ Associer écologie, économie et performance

Pour GSE, ce lancement préfigure une nouvelle génération de bâtiments tertiaires ambitionnant de garantir confort et bien-être aux utilisateurs, d'assurer aux investisseurs un actif valorisé et pérenne tout en associant écologie, économie et performance environnementale élevée. Issu du concept de bâtiments tertiaires écologiques et économiques, Cecodia lancé en 2009 par GSE (plus de 80 000 m² déjà réalisés en France), la nouvelle génération baptisée 'Cecodia Bepos 2017', produit deux fois l'énergie qu'il consomme à l'année. Ce niveau est notamment atteint grâce à la mise en place d'une enveloppe thermique particulièrement efficace ainsi qu'une très grande étanchéité. Le tout intégrant des brise-soleil- orientables couplés à des capteurs de luminosité en façade avec une station météorologique en toiture et des capteurs hygrométriques et de température à l'intérieur du bâtiment, régulant les apports solaires et maintenant un confort interne optimal. Les locaux proposent aussi à leurs usagers un outil de contrôle en direct de leur consommation énergétique grâce aux objets connectés intégrés au bâtiment. Pour assister les locataires, GSE a développé sa propre application baptisée 'Energise'. Elle reprend, pour plus de clarté et de compréhension, les codes couleur du bilan énergétique allant des lettres A à G en fonction de l'énergie primaire consommée annuellement par m².

■ Une offre en avance sur les normes

« L'objectif consiste à proposer au marché de l'immobilier tertiaire des plateaux de bureaux en avance sur les normes et réglementations et en phase avec les grands enjeux de notre temps », explique GSE. Créée en 1976 par Jean-Pierre et Michel Hugues, la société GSE est basée dans le parc d'activités de l'aéroport à Avignon. Reprise en début d'année par le groupe de construction allemand Goldbeck, elle est spécialisée dans la construction de bâtiments logistiques, industriels ou d'activités clef en main. En 2018, GSE qui s'est notamment vu confier le développement de la zone d'activités du Plan à Entraigues-sur-la-Sorgue par la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, a réalisé un chiffre d'affaires de 570M€, en hausse de 30%. Outre la France et la Chine, l'entreprise, qui emploie 410 collaborateurs dont 140 à Avignon, est présente dans 7 pays d'Europe.